



Cadre légal:

L'article R.428-9 du code de l'environnement punit de l'amende prévue pour les contraventions de la 4e classe le fait de rechercher ou poursuivre le gibier à l'aide de sources lumineuses sans y être autorisé par l'autorité administrative. La seule recherche de gibier avec un phare est donc prohibée même si le but n'est que d'observer les animaux. Cette pratique est sanctionnée par une amende de 135 €.

Brame: respectons la quiétude des animaux.

Ce cri fort et profond annonce la saison des amours. Tête haute, dressée, le cerf en bramant signale sa présence. Il dissuade et défie ainsi ses éventuels concurrents qui s'aventureraient sur son territoire et dans sa harde de biches.

Pendant cette période, **la forêt n'est pas un «parc animalier» où chacun peut se balader sans aucune précaution.** Réceptifs aux odeurs, bruits et déplacements, **le moindre dérangement peut perturber leur comportement, voire leur reproduction.** Il faut quelques fois des heures pour que le cérémonial s'installe, et il suffit d'une présence humaine, d'une simple effluve, pour le rompre !

Chaque année, de plus en plus de personnes viennent dans le massif pour assister au brame. **Cet afflux de visiteurs n'est malheureusement pas sans conséquences.** Le dispositif éco-garde en Ile-et-Vilaine rappelle qu'il n'est pas nécessaire de se rendre au cœur des forêts. **À leurs abords, les appels des cerfs sont en outre largement perceptibles.**

RECOMMANDATIONS POUR ÉCOUTER LE BRAME DU CERF:

- Ne pas s'écarter des chemins forestiers autorisés. Rappel: les sentiers sont fermés du 1er octobre au 31 mars (sauf pour la partie domaniale).
- Rester éloigné des places de brame et aux abords de la forêt autant que possible.
- Être le plus discret et respectueux possible.
- Ne pas rechercher le contact avec les animaux. Les cerfs peuvent se montrer agressifs.
- Ne pas utiliser de sources lumineuses pour observer les animaux. L'usage de lampes torche, de phares ou encore de flashes d'appareils photos est interdit (voir encadré).
- Éviter de porter des vêtements de couleurs claires et faisant du bruit (k-way, cirés, etc...).
- Ne pas emmener de chiens, même tenus en laisse.